

2. Evaluation des processus et des procédures

- Audit des systèmes et des procédures
- Echange/évaluation des rapports
- Surveillance des systèmes d'alerte, y compris la gestion des rappels
- Inspections conjointes des fabricants dans le but de déterminer l'équivalence des méthodes d'inspection
- Echange d'inspecteurs ou organisation d'ateliers communs (facultatif)

3. Conclusion et évaluation des actions de l'exercice de mise en confiance

- Evaluation des résultats des actions de l'exercice de mise en confiance
- Mesures à prendre, options et solutions pour aborder les problèmes
- Identification des organismes compétents satisfaisant aux critères d'évaluation
- Définition des conditions et des mécanismes de maintien du bon fonctionnement du programme de certification (développement d'un système de gestion de la qualité, mécanisme d'audit et processus de consultation/dialogue permanent).